

Contrôle du droit d'accès

Accès à la formation / Prérequis :

Personnels d'un site amenés à contrôler le bien-fondé de la présence de personnes sur certaines zones du site. Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation

Dates : Nous consulter

Durée de la formation :

7 heures

Formateur référent :

Jean DRAGACCI

Personnes à contacter :

Marion SCOMPIGLI-
SERENO
Caroline LAMBERT

Tarif : Sur demande

📍 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Aider les personnels à gérer les présences non désirées pour des raisons de sécurité et de sûreté du site.

📄 CONTENU DE LA FORMATION

La Gestion de l'agressivité

- Analyse élémentaire du comportement humain
 - Les besoins
 - Les motivations
 - Les émotions
 - Eviter un conflit plutôt que le gérer
- Analyse élémentaire d'une situation d'« échange »
 - Les paramètres à prendre en compte
 - Le passage à l'acte
 - Les 3 phases
 - La conservation de la maîtrise de la situation

Le contrôle d'accès

- Conditions du contrôle d'accès
 - Les consignes
 - Les zones et les habilitations
 - Localisation des points de contrôle et modalités du contrôle
 - Maîtrise des flux
 - Personnes et véhicules
 - Conditions suspensives d'entrée ou de sortie
 - Fonctions associées au contrôle d'accès.
- Mises en situation

Pratique

Exercices pratiques, analyse de cas concrets.

Effectif prévu : de 6 à 12

Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

www.inseit.com
inseit.formation@wanadoo.fr

Ou SUR SITE ENTREPRISE

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

20220715



MÉTHODE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Active et participative.
Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques.



ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Évaluations des connaissances théoriques et pratiques :
Par le formateur.

Attestation de fin de formation.